

DIGNE-les-BAINS, le

8 JAN 1993

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALEBureau de l'Urbanisme,
de l'Environnement et du Tourisme
MO.GGARRETE PREFECTORAL n° 93 - 33portant inscription d'objets mobiliers
sur l'inventaire supplémentaire à la liste
des objets mobiliers classésLe PREFET des ALPES de HAUTE-PROVENCE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du MériteVU la loi n° 70-1219 du 23 décembre 1970 modifiant et
complétant la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques,VU le décret n° 71-858 du 19 octobre 1971 instituant dans
chaque département une Commission des Objets Mobiliers,VU l'arrêté préfectoral n° 92-1176 du 25 juin 1992 portant
renouvellement de la Commission Départementale des Objets Mobiliers,VU l'avis de la Commission Départementale des Objets
Mobiliers réunie le 22 juillet 1992,SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture
des ALPES de HAUTE-PROVENCE,//-) R R E T E :ARTICLE 1er -Les objets mobiliers ci-après désignés sont inscrits
sur l'inventaire supplémentaire des objets mobiliers classés :MORIEZEglise :

- chaire en noyer (XIXe s.)
- calice en argent (XIXe s.)
- calice en argent doré (XIXe s.)
- deux reliquaires en cuivre (XIXe s.)

.../...

- Toile "Donation du rosaire (Mège, 1821)
- Encensoir en cuivre (XIXe s.)
- Bénitier en cuivre (XIXe s.)
- Crucifix en cuivre (XVIIIe s.)
- 9 - Chasuble verte (XIXe s.)

AUZET

- Buste reliquaire de Saint Barthélémy en bois doré et peint (XVIIIe s.)
- Toile "Fuite en Egypte" (Mège, XIXe s.)
- Toile "Donation du rosaire" (XIXe s.)
- Chaire en métal peint (XIXe s.)
- Toile "Martyre de Saint Barthélémy" (1848)
- Maître autel en métal (XIXe s.)
- Statuette de la Vierge à l'Enfant en bois doré et peint (XIXe s.)
- Cinq batons de pénitents (XIXe s.)
- Trois vitraux (Christ en majesté, Jésus, Marie)
- Calice en argent (XIXe s.)
- M - Clochette en bronze (Montpellier, XVIIIe s.)

LA ROCHEGIRON

- Fonts baptismaux avec leur décor (XVIIIe s.)
- Statue de la Vierge à l'Enfant (XVIIIe s.)
- Toile "Donation du rosaire" (XIXe s.)
- Toile "Sainte Elisabeth" (XIXe s.)
- Buste reliquaire de Saint Pancrace en bois doré et peint (XVIIIe s.)
- Buste reliquaire de Saint Elisabeth (XVIIIe s.)
- Six chandeliers en cuivre (XVIIIe s.)
- Crucifix en cuivre (XVIIIe s.)
- Trois statuettes d'évangélistes en terre cuite peinte (XIXe s.)
- Toile "Sainte Famille avec Saint Pancrace" et son cadre (Raynaud, 1717)
- Ornement sacerdotal or (XIXe s.)
- M - Ornement sacerdotal vert (XIXe s.)

ARTICLE 2 -

Le présent arrêté sera notifié aux Maires des Communes concernées et aux affectataires qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

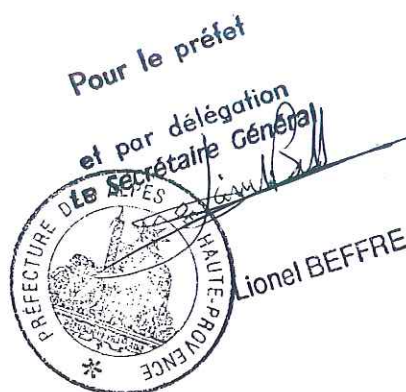
.../...

32

Il sera également notifié à :

- M. le Ministre de la Culture, Direction de l'Architecture,
- M. le Conservateur Régional des Monuments Historiques,
- M. le Directeur Départemental des Services d'Archives, Conservateur des Antiquités et des Objets d'Art.

Le présent arrêté sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des ALPES de HAUTE-PROVENCE.



Total objets mis au point = 278